

# MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



## CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

**26 août 2025 à 20h30**

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 19 août 2025

Le Maire,  
Gilbert MAURENNE



### **ORDRE DU JOUR :**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
  2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (17 juin 2025)
  3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 17 juin 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
  4. Approbation de la convention de financement « maîtrise de l'énergie » photovoltaïque (MDE-VE) entre la commune et le SIEL-TE-Loire – rénovation en LED de l'éclairage à l'école
  5. Point sur l'aménagement du bourg
  6. Point sur le personnel
  7. Point sur la rentrée scolaire 2025
- Informations et questions diverses

**P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.**